

Mai 2019

Newsletter Index Solutions: obligations vertes



Gestionnaire de portefeuille Index Solutions

Jean-Philippe Spillmann

De simple placement «alibi» à un segment à prendre au sérieux: le nombre d'obligations vertes émises a augmenté de plus de 30% en l'espace d'un an, et le nombre d'émetteurs augmente lui aussi. Découvrez comment les obligations vertes contribuent directement au financement de projets climatiques et environnementaux – et comment concilier rentabilité et développement durable en utilisant des fonds indiciels.



En ligne de mire: obligations vertes mondiales

Les «vendredis pour l'avenir» (à savoir les grèves scolaires en faveur du climat) ont été une initiative très remarquée. L'écolière suédoise Greta Thunberg est devenue célèbre dans le monde entier pratiquement du jour au lendemain. La protection du climat mobilise un public croissant, et un nombre tout aussi croissant d'investisseurs intègrent cette perspective ainsi que d'autres aspects ESG¹ dans leurs décisions d'investissement. En même temps, ces investisseurs veillent aussi dans une mesure grandissante à ce que les émetteurs ne s'engagent pas dans des manœuvres d'écoblanchiment.²

L'indice Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond n'intègre que des obligations qui financent des projets présentant un avantage environnemental clairement défini. L'équipe interne d'analystes vérifie soigneusement si les obligations en question répondent aux critères de sélection spécifiés, les Green Bond Principles.

Objectif clair de l'affectation des fonds

Les Green Bond Principles sont des directives-cadres volontaires. L'International Capital Market Association (ICMA) les a introduits en 2014 et les revise chaque année. Un aspect central est l'affectation des fonds et leur suivi:

- «Use of Proceeds»: l'émetteur doit utiliser le capital pour financer ou refinancer un projet respectueux de l'environnement.
- «Process for Project Evaluation and Selection»: l'émetteur est tenu de décrire en détail le processus d'évaluation et de sélection des projets. Il doit également définir l'objectif du projet.
- «Management of Proceeds»: un auditeur indépendant doit confirmer que le produit tiré de l'émission est géré séparément.
- «Reporting»: l'émetteur doit offrir un niveau minimum de transparence. Il doit régulièrement fournir des informations sur l'état d'avancement du projet et sur l'utilisation du capital, au moins une fois par an.

¹ ESG = Environmental, Social and Governance.

² L'écoblanchiment est un terme critique pour désigner l'acte des émetteurs de donner à leurs obligations une image respectueuse de l'environnement sans base suffisante pour le faire.

Les fonds sont investis dans des projets climatiques et environnementaux

Les fonds collectés par l'intermédiaire des obligations vertes doivent être affectés à des projets dans l'une des dix catégories suivantes: énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets, agriculture durable, conservation de la biodiversité, transports propres, gestion durable de l'eau, adaptation au changement climatique, recyclage des produits et bâtiments respectueux du développement durable.

Par exemple, Evergy a émis une obligation verte pour un total de 350 millions de dollars à la mi-2016. Les fonds étaient destinés à la construction d'un parc éolien au Kansas permettant de fournir du courant produit de manière durable. La capacité du parc éolien Western Plains est de 280 MW, ce qui correspond à la consommation d'environ 170 000 foyers.

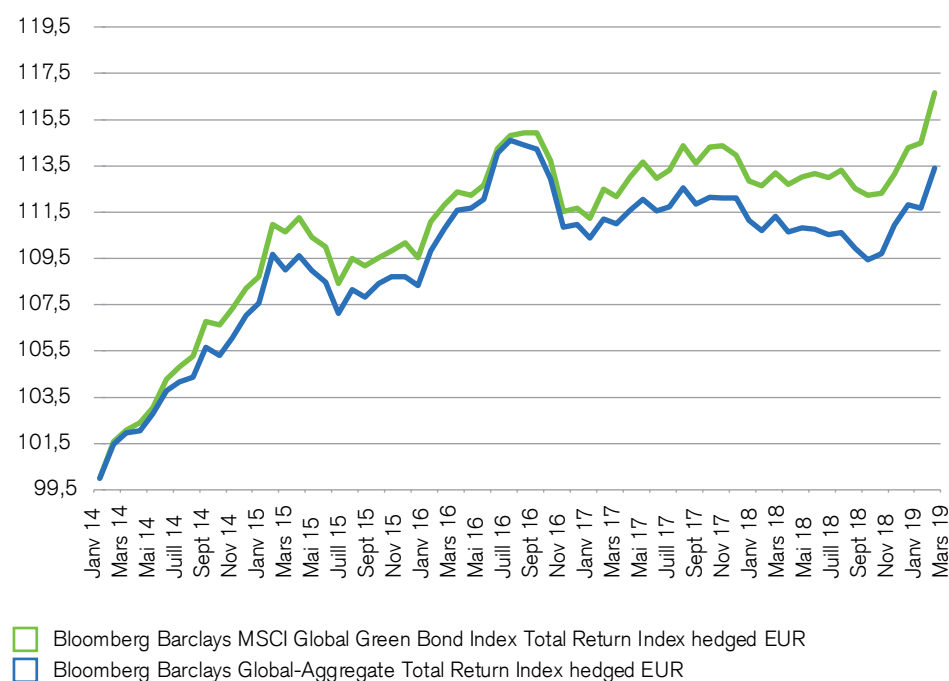
Points communs avec les obligations ordinaires

Abstraction faite de l'usage auquel les fonds sont destinés, les obligations vertes ont les mêmes caractéristiques que les obligations ordinaires:

- L'émetteur engage sa responsabilité dans la même mesure que dans le cas des autres obligations. Pour ces titres, il n'y a donc pas de régime spécial en ce qui concerne le risque de défaillance.
- Le rating des obligations vertes correspond généralement à celle de l'émetteur. Les risques se recoupent donc avec ceux des obligations ordinaires.
- Les risques de taux d'intérêt et les risques de change correspondent à ceux des obligations ordinaires.

Compte tenu de ces facteurs, la rentabilité pour la même monnaie et la même échéance est à peu près au même niveau que celui des obligations ordinaires. De fait, l'indice Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond, lancé en 2013, a même surperformé le très vaste indice Bloomberg Barclays Global Aggregate (voir graphique ci-dessous).

Performance des obligations vertes par rapport aux obligations ordinaires



Source: Bloomberg, données au 10.05.2019

La performance passée et les scénarios d'évolution des marchés financiers ne sauraient préjuger de la performance future.

L'une des grandes raisons de la meilleure performance des obligations durables est leur duration légèrement plus longue. L'allocation et la sélection des obligations vertes dans l'indice contribuent également à la performance.

Forte croissance des obligations vertes

La proportion d'obligations vertes se situe encore nettement en dessous de 0.5% du marché obligataire mondial. Ce chiffre peut paraître surprenant compte tenu de leur performance et de l'importance croissante des critères ESG. Il n'en demeure pas moins que le nombre d'obligations vertes émises a sensiblement augmenté depuis 2013. Les chiffres suivants l'illustrent bien:

- En l'espace d'un an, le nombre d'obligations incluses dans l'indice est passé de 240 à 333. Le volume d'émission total a atteint environ 140 milliards de dollars.
- Les émetteurs viennent à présent de 32 pays dont, pour la première fois, la Suisse, l'Irlande, l'Afrique du Sud et l'Indonésie. Environ 40 des quelque 170 émetteurs ont émis une obligation verte pour la première fois l'an dernier. Les autres émetteurs ont déjà émis des obligations vertes à une ou plusieurs reprises, représentant environ 60% du volume émis.

	Volume du marché (%)	
	Indice des obligations vertes	Indice standard
	Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index Unhedged (GBGLTRUU)	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index Unhedged (LEGATRUU)
Total	100,00	100,00
Dollar US	25,42	45,44
Euro	63,33	24,49
Yen japonais	-	16,14
Livre sterling	2,35	4,79
Dollar australien	2,91	1,31
Dollar néo-zélandais	-	0,12
Franc suisse	0,27	0,57
Couronne norvégienne	-	0,11
Couronne suédoise	1,85	0,46
Dollar de Hong Kong	0,12	0,02
Dollar canadien	3,62	2,63
Peso chilien	-	0,01
Renminbi	-	0,32
Couronne tchèque	-	0,09
Couronne danoise	-	0,23
Forint hongrois	-	0,08
Roupie indonésienne	-	0,30
Shekel israélien	-	0,12
Won sud-coréen	-	1,26
Peso mexicain	-	0,29
Ringgit malaisien	-	0,30
Zloty polonais	-	0,23
Rouble russe	-	0,15
Dollar de Singapour	0,14	0,20
Baht thaïlandais	-	0,32

Source: Bloomberg Barclays, données avril 2019

La variance monétaire de l'indice des obligations vertes est inférieure à celle de l'indice de référence standard. Approximativement 90% des obligations durables sont libellées en euros et en dollars américains, alors que cette proportion ne représente que 70% environ dans le cas de l'indice Global Aggregate.

Investir dans des obligations vertes sur la base d'indices

Le CSIF (Lux) Bond Green Bond Global Blue réplique l'indice Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond. Il recourt à une réplification physique et, afin d'accroître la rentabilité, il suit une approche d'échantillonnage optimisé. L'indice peut ainsi être répliqué à moindre coût, car tous les titres ne doivent pas être négociés et les coûts de transaction sont donc sensiblement inférieurs à ceux d'une réplification pure. La dénomination «Blue» précise que le fonds ne permet pas le prêt de titres.

En ligne de mire: CSIF (Lux) Bond Green Bond Global Blue

Indice de référence	Bloomberg Indice Ticker	Spread en %		Monnaie	Catégorie de parts	ISIN
		Emis- sion	Rachat			
Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (TR)	GBGL TRUU	0,30	0,00	USD	FB USD	LU1871079973
Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond (TR) (EUR hedged)	GBGL TREH	0,30	0,00	EUR	FBH EUR	LU1914373144

Un investissement efficace dans un indice primé plusieurs fois

Le CSIF (Lux) Bond Green Bond Global Blue est une solution efficace pour investir dans des obligations vertes auditées et affectées à des usages précis. A l'Environmental Finance Bond Awards 2019, l'indice de référence du fonds a été élu «Indice de l'année» trois fois de suite.³ La performance de cette classe d'actifs en plein essor est comparable à celle d'un investissement dans un vaste indice d'obligations ordinaires. Investissez selon votre stratégie avec Credit Suisse Index Solutions.

Exclusion des fabricants d'armes controversées

Les Credit Suisse Index Funds n'effectuent aucun investissement direct dans des sociétés qui sont impliquées dans le développement ou la fabrication d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques, de mines terrestres ou d'armes à sous-munition. A cette fin, nous nous basons sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR-SVVK). La qualité de réplification de nos fonds indiciels est presque inchangée par ces exclusions.

Aimeriez-vous en savoir plus sur Credit Suisse Index Solutions?

L'ensemble du CSIF-Umbrella (CSIF: Credit Suisse Index Funds) regroupe 90 fonds indiciels: 52 fonds d'actions, 33 fonds obligataires, 4 fonds immobiliers et un fonds investissant dans de l'or physique. Nos fonds indiciels peuvent être utilisés aussi bien par des investisseurs institutionnels que par des investisseurs privés en tant qu'éléments stratégiques d'un portefeuille et pour la mise en œuvre de décisions de placement tactiques. Nos fonds indiciels sont également utilisés dans le cadre de mandats.

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

³ Source: Environmental Finance Bond Awards 2019.



CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Benelux Distribution
5 Rue Jean Monnet
P.O. Box 369
L-2013 Luxembourg
Tél.: +352 43 61 61 224
E-mail: benelux.csam@credit-suisse.com

Source: Credit Suisse, sauf mention contraire.

Sauf mention contraire, les illustrations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés affiliées avec le plus grand soin et en toute bonne foi.

Information importante: Le fonds d'investissement faisant l'objet du présent document commercial (le «Fonds») a été autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'OPCVM conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée.

Ce document est une communication commerciale.

Les performances passées ne sauraient préjuger des résultats futurs: Les indications des performances passées ne considèrent pas les commissions et frais appliqués lors de la souscription ou du rachat. En outre, et lorsque cela s'applique, il ne peut pas être garanti que la performance de l'indice de référence sera atteinte ou excédée.

Avertissement sur les risques: Les valorisations des parts d'OPCVM et quelques revenus que ce soient les concernant peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse et ne sont pas garantis. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. Quand un OPCVM est investi sur les marchés internationaux, sa valorisation peut fluctuer en fonction des cours de change des devises. Les placements sur les marchés émergents comportent des risques plus élevés que les investissements sur les marchés développés (par exemple, risque politique, risque économique et risque de marché).

Aucune garantie d'exactitude: Ce document commercial a été élaboré par le promoteur du Fonds, Credit Suisse Group AG, et/ou ses filiales (ci-après «CS»), avec le plus grand soin. Le présent document (i) peut contenir des commentaires de marché indépendants préparés par CS sur la base d'informations à la disposition du grand public et (ii) reflète les opinions de CS au moment de sa rédaction; celles-ci peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. CS ne fournit toutefois aucune garantie quant à la précision, l'exactitude et à l'exhaustivité de toute information contenue dans le présent document et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Les prestataires tiers de services de données utilisés comme sources d'information pour les besoins du présent document ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie de quelque nature que ce soit par rapport à ces données.

Absence de conseil en investissement: Ce document est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Il ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait servir de base à une quelconque décision d'investissement. En conséquence, nous vous invitons à consulter vos propres conseillers juridiques, financiers, réglementaires et fiscaux, et à obtenir tout autre conseil indépendant que vous jugerez utile afin de notamment déterminer la compatibilité d'un investissement avec vos ressources personnelles.

Information concernant les Etats-Unis: Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US.

Pour les investisseurs français: Le Fonds a été notifié à la commercialisation en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et peut être distribué aux investisseurs en France. Les souscriptions ne peuvent être considérées comme valables que si elles sont effectuées sur la base du document d'information clé pour l'investisseur («DICI») en vigueur. Credit Suisse Fund Management S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est la société de gestion du Fonds et agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Credit Suisse Fund Management S.A. est également le distributeur du Fonds en France. BNP Paribas Securities Services, 3 rue d'Antin – 75002 Paris, est le correspondant centralisateur en France. Le prospectus, le DICI, le règlement de gestion ou les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en langue anglaise auprès du Credit Suisse Fund Management S.A., et de toute banque de Credit Suisse Group AG. Le DICI et le prospectus sont également disponibles en langue française. En France, les documents susmentionnés peuvent également être obtenus auprès du correspondant centralisateur du Fonds en France, BNP Paribas Securities Services. Vous pouvez aussi obtenir plus d'informations auprès de votre gestionnaire de compte.

Reproduction interdite: La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit préalable du CS est interdite. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.